



GT Dialogue social dans les services déconcentrés

20 novembre 2019

Le groupe de travail portant sur le dialogue social dans les services déconcentrés (DRAAF-DRIAAF-DAAF) s'est réuni le 20 novembre 2019 sous la présidence de Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales et de Naïda Drif, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences à la DGER.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Isabelle Muquet et Gilles Van Peteghem.

La réunion a porté sur l'examen du projet de guide sur le fonctionnement des instances régionales de dialogue social au sein du ministère de l'agriculture (voir le document).

L'administration va recadrer le périmètre de mise en œuvre de ce guide, notamment vis-à-vis de l'enseignement supérieur qui n'est pas concerné. La volonté d'articulation avec les CREA est entendue. Une référence à la feuille de route sociale sera prise en compte. Les contributions des organisations syndicales seront prises en compte jusqu'au 20 décembre prochain, la parution de ce document étant envisagée pour le 1^{er} trimestre 2020.

Il faut que ce document présente une utilité pour les DRAAF et les représentants des personnels. C'est un document d'agrégation de différents documents.

L'ensemble des remontées des DRAAF ont été prises en compte (les réponses manquantes lors du groupe de travail précédent ont été reçues depuis). Il s'agit de présenter les fiches dans le déroulement de lancement de la réunion d'une instance.

Les fiches sont construites de la même manière en commençant par les textes qui génèrent du droit, une présentation des dispositions plus opérationnelles, les résultats de la jurisprudence, les bonnes pratiques.

L'Alliance du Trèfle rappelle la nécessité de préciser dans le document la question des réunions extraordinaires dans l'urgence des incidents graves et imminents qui génèrent potentiellement de droits de retrait.

La visio-conférence est un outil pour lequel il faut s'assurer de la sécurité juridique des décisions qui seraient prises en utilisant ce système de réunion.

L'ordre du jour est établi dans un ordre chronologique. Un ordre du jour trop chargé doit faire l'objet de plusieurs réunions. Il est proposé que les représentants des personnels puissent compléter ou faire inscrire à l'ordre du jour des points de débats complémentaires.

L'Alliance du Trèfle demande de rappeler dans le guide que les temps de déplacement sont du temps de travail, notamment pour les grandes régions administratives.



L'administration indique qu'il faut insister sur le délai de transmission des documents qui seront débattus en séance. La rédaction des bonnes pratiques sera reprise de manière à mieux prendre en compte les jurisprudences.

Le quorum est fixé à $\frac{3}{4}$ pour les CCP.

Sur le déroulement de la séance, en cas de non-présence du DRAAF, il faut que le président de séance soit clairement identifié dans le procès-verbal.

L'Alliance du Trèfle rappelle que le comportement des représentants des personnels et du président de séance doit être respectueux. Il se pose la question du non-respect de ce cadre par le président de séance.

L'Alliance du Trèfle rappelle qu'en cas de vote unanimement contre lors de la première séance, il serait souhaitable que le texte soit représenté avec de nouveaux éléments issus des propositions des représentants des personnels et pas une simple remise au vote du même texte lors de la reconvoction.

L'Alliance du Trèfle demande l'enregistrement des débats pour une relecture efficace et un complément du procès-verbal.

A la fin de la réunion, l'administration apporte quelques éléments d'actualité au sujet des autres points abordés lors du précédent groupe de travail du GT du 20 juin :

- Formation des cadres au dialogue social : un projet de formation est actuellement en discussion avec l'IGPDE sur 2 ou 3 jours pour aborder les aspects réglementaires et les bonnes pratiques pour un dialogue social de qualité.
- Temps de trajets dans les DRAAF XXL : Ce sujet sera abordé lors la mission du CGAER en cours sur la réforme territoriale.
- Formation des nouveaux élus en CHSCT : certaines DRAAF n'ont pas répondu à ce sujet au SRH.